

Compte-rendu du Conseil Municipal *Séance du Lundi 8 Octobre 2012 à 21 h*

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD et BERNAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREDA, MICHEL, et MIGLIORINI.

Absente Excusée :

Monsieur PONTACQ (pouvoir à Madame HERAUD), Monsieur RIVIERE et Madame BODEI.

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2012 est soumis au vote du Conseil.

Monsieur BERNARD intervient pour apporter quelques précisions. Il rappelle que, concernant le budget annexe assainissement, l'excédent de fonctionnement de 143.192 € compense le déficit d'investissement de 104.954 € qui s'explique par les régularisations d'écritures comptables demandées par Monsieur le Percepteur et validées par le Conseil municipal lors du vote du budget.

Il rappelle également que, concernant le budget annexe développement économique, le déficit provisoire en investissement de 125.439,94 € s'explique par le fait que les dépenses concernant la réhabilitation du logement de l'ancien postier ont été engagées mais pas les recettes (emprunt et subventions).

Il précise enfin que, concernant le "déficit" de 69.412,45 € sur le budget général de la commune, il s'agit bien de la section de fonctionnement, insistant sur le caractère provisoire de ces chiffres, car les dépenses et les recettes ne sont pas toutes lissées sur l'année (assurance payée en une fois, droits de mutation versés en fin d'année, etc.).

Monsieur BERNARD tient également à revenir sur le point 14 du dernier compte rendu et demande la modification de la phrase suivante : "Madame le maire répond qu'elle ne pouvait pas passer sous silence les difficultés liées au comportement "incontrôlable" de Monsieur BERNARD" et souhaite que soient insérés les mots "qu'elle juge incontrôlable" afin de rétablir le caractère personnel et subjectif des propos de Madame le Maire.

Il précise qu'il entend exercer son droit de réponse et indique que ce qui est considéré par Madame le Maire comme un comportement incontrôlable consistait, à l'époque, à faire parvenir aux membres du Conseil l'analyse de la Sous-préfecture sur le recours amiable déposé par Messieurs BELAUD et GIBERT.

Il s'étonne que le fait de transmettre aux élus les éléments permettant de se prononcer en Conseil municipal soit considéré par Madame le Maire comme un comportement incontrôlable. Il indique s'étonner à son tour que Messieurs BELAUD et GIBERT utilisent contre la commune un mail envoyé par Madame le Maire à Monsieur GIBERT et qu'il considère qu'entretenir une correspondance directement avec Monsieur GIBERT alors qu'une procédure était engagée est pour lui un comportement incontrôlable.

Madame le Maire maintient ses propos et rappelle notamment à Monsieur BERNARD la tenue d'une réunion de la commission "Port" dont l'objet avait été changé au dernier moment sans qu'elle en soit avisée, comportement qu'elle considère comme anormal et justifiant son qualificatif d'incontrôlable.

Monsieur MIGLIORINI intervient pour dire que le qualificatif "incontrôlable" lui semble quelque peu exagéré.

Monsieur ODIN reproche à Madame le Maire d'avoir parfois tenu en public des propos concernant ses adjoints, laissant supposer un total manque de confiance.

Monsieur BERNARD indique qu'il entend travailler dans un climat de confiance et, constatant que Madame le Maire maintient ses déclarations, quitte la séance.

Sur demande de Madame le Maire, le Conseil accepte qu'une question supplémentaire soit inscrite à l'ordre du jour, portant sur une acquisition de parcelles.

1. Acquisition parcelles au "Four à Chaux"

Madame le Maire indique au Conseil que le GFA du Château GONTIER a donné son accord de principe pour la vente des parcelles lui appartenant au "Four à Chaux", cadastrées A721, A725 et A1056 d'une contenance totale de 22.849 m² pour un montant de 4.570 €, soit sur une base de 20 cts le m², conformément à l'évaluation faite par les Services des Domaines.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'acquisition de ces 3 parcelles au prix de 4.570 € et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

Les négociations doivent reprendre au plus vite avec les autres propriétaires, notamment avec Monsieur BERNAUD qui semblait intéressé par l'achat proposé par la commune.

2. Lancement opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics

Madame le Maire explique au Conseil que, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde a souhaité soutenir les communes dans leurs démarches d'efficacité énergétique en mettant en place une opération visant, par la réalisation de diagnostics énergétiques à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics e, donc, de générer des économies financières.

Le bureau d'études FGE, situé à Villenave d'Ornon à été retenu par le Syndicat pour cette opération, sous la forme d'un marché à bons de commande. L'intervention de ce bureau d'études sera réalisée sous la maîtrise d'œuvre du Syndicat en lien avec les communes et avec le concours financier du Conseil régional d'Aquitaine à hauteur de 70 %.

La commune de Plassac ayant manifesté son intérêt pour la Mairie, la Maison des Associations, la salle polyvalente et l'Ecole, le coût proposé est de 204,52 € par bâtiment, soit au total 818,08 €, une somme inférieure à ce qui avait été envisagé au préalable.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'engagement de la commune dans cette opération de diagnostics énergétiques, tel que défini ci-dessus, pour un montant de 818,08 € et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

3. Audit téléphonique NTI Conseils

La question est reportée à une prochaine réunion du Conseil.

4. Port: choix des aménagements rive droite du chenal du Port et demandes de subventions

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un projet d'aménagement de la rive droite du chenal du Port a été retenu en Commission. Ce projet se traduit par la mise en place d'une passerelle en bois permettant notamment d'accéder aux bateaux mais pouvant également servir de point de promenade. Un devis a été obtenu pour un montant de 105.000 €.

Il s'agit aujourd'hui d'inscrire cette opération sur son principe, d'en accepter le plan de financement et de procéder aux diverses demandes de subventions.

Le plan de financement est le suivant :

Passerelle-platelage bois :	105.000 €
Eclairage du cheminement et végétaux :	5.000 €
Espaces verts :	10.000 €
Bancs et table de pique nique :	5.000 €
Total HT :	125.000 €

Subvention Conseil général :	33.000 € (26 %)
Subvention SMIDDEST :	25.000 € (20%)
Subvention Conseil régional :	18.750 € (15 %)
A la charge de la commune (budget général) :	25.000 €
A la charge de la commune (budget port) :	25.000 €
Total HT :	125.000 €

Il est donné lecture de quelques mails émanant d'usagers du port. Certains usagers soulignent l'intérêt de ce projet, d'autres le considèrent superflu ou proposent d'autres projets d'aménagement pour le Port. Il semble, malgré tout, que ce projet soit bien accueilli dans l'ensemble.

Plusieurs élus interviennent pour mettre avant le fait que ce projet ne sera pas réalisable si les subventions espérées ne sont pas possibles.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, retient le principe de ce projet, adopte son plan de financement tel qu'exposé ci-dessus et mandate Madame le Maire pour procéder aux diverses demandes de subventions.

5. Réhabilitation ancien logement du Postier : avenants

Madame le Maire expose au Conseil que des travaux supplémentaires sont indispensables pour l'alimentation du téléphone et la tranchée pour le gaz avec un raccord en béton désactivé en façade nord est. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis par l'entreprise BROSSARD en date du 27 septembre 2012 pour un montant total de 4.380,07 € HT.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'engagement de cette dépense et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.

6. Boulangerie : autorisation signature du bail

Monsieur BOUSSARD rappelle que le Conseil avait donné son autorisation pour une occupation personnelle des locaux de la boulangerie par la famille CHAUMONT. Il donne lecture au Conseil d'un projet d'avenant au bail commercial permettant cette occupation personnelle.

Bien entendu, les époux CHAUMONT devront justifier de la souscription d'un contrat d'assurance personnelle contre les risques locatifs et feront leur affaire personnelle du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Après lecture du projet, le Conseil mandate, à l'unanimité, Madame le Maire pour la signature de cet avenant, lequel devra également être signé par les époux CHAUMONT.

7. Salon de coiffure : autorisation signature du bail

Les travaux d'aménagement du salon de coiffure avancent plus vite que prévu et celui-ci pourrait ouvrir avant la fin du mois de novembre 2012. Il y a donc lieu désormais à signer avec Madame BOULAY un bail commercial dont la rédaction sera confiée à Maître PETIT, Notaire à Bourg sur Gironde.

Le Conseil mandate, à l'unanimité, Madame le Maire pour procéder à la régularisation du bail commercial avec Madame BOULAY.

8. Décisions modificatives budgétaires

La question est reportée à une prochaine réunion du Conseil.

9. Questions diverses

Projet "sérénissimes eaux" : Madame le Maire rappelle que ce projet avait fait l'objet d'un refus lors de la précédente réunion du Conseil. Elle signale que Madame SAFFORE a écrit à nouveau afin de préciser sa demande, cette dernière s'estimant déçue et surprise de la décision du Conseil. Après une nouvelle discussion, le Conseil confirme son refus de participer à cette opération.

Maison "Saquary" : Madame Goutte propose que l'on aborde à nouveau la question de l'éventuelle acquisition de cette maison située au centre du village. Monsieur ODIN indique que, dans son pouvoir, Madame HERAUD souhaitait également que cette question soit également évoquée. Monsieur MICHEL intervient pour indiquer que la situation de cette maison lui apparaît essentielle et qu'il est regrettable que cette maison soit totalement abandonnée. Le Conseil s'était déjà montré favorable à l'engagement d'une démarche afin de visiter cet immeuble pour une éventuelle acquisition.

Après discussion, il est décidé d'annuler la visite prévue avec l'agence chargée de la vente de l'immeuble afin de ne pas être liée à cette dernière par la suite, les frais d'agence étant particulièrement importants. Des contacts seront pris directement avec le propriétaire pour essayer de fixer une date de visite après la validité du mandat de vente.

Logement social : les travaux étant terminés, il sera procédé dans les prochains jours à la réception des candidats à la location de ce logement.

Animations : sur demande de Madame le Maire, Monsieur BOUSSARD fournit quelques précisions sur le projet de concert par les "Binuchards" prévu l'an prochain pour la Fête du Fleuve. Des réunions sont prévues avec les associations de la commune pour une éventuelle organisation commune.

Travaux : Monsieur ODIN indique que des évaluations ont été demandées auprès de la D.D.T.M. pour des travaux de voirie à la rue de la Gaité, au parking du Four à Chaux et pour des travaux sur les trottoirs de la D 669 et de la rue Boyer. Les travaux de taille de la haie du tennis ont été commandés auprès de Monsieur BARDEAU. De même, la pose de calcaire au terrain de "Verdurette" sera prochainement réalisée.

PLU : les premières réflexions du Conseil lors des réunions de travail ont été examinées par le Cabinet METROPOLIS. Si quelques points seront à reprendre ou à préciser (par exemple, la notion de "coulée verte"), le travail a été jugé satisfaisant dans son ensemble.

Villa "Matilde" : Monsieur BRILLAUD signale au Conseil qu'il pourrait être envisagé de confier les travaux de réhabilitation de ce bâtiment à un chantier d'insertion. La question sera étudiée lors de la prochaine commission "voirie-bâtiments communaux".

Maison des associations : Monsieur BRILLAUD demande que l'on reprenne rapidement l'étude du devenir de ce bâtiment, des travaux pouvant s'avérer urgents pour remédier aux problèmes de sécurité.

Digues : Monsieur GABORIT indique au Conseil qu'il ne trouve pas satisfaisant les travaux réalisés par l'entreprise BOURCIER sur les digues, le calcaire étant de faible qualité. Par ailleurs, il faut prévoir rapidement l'enlèvement de la végétation entre les enrochements de la digue. Mr ODIN répond que ces travaux sont prévus.

Urbanisme : Monsieur HILARION signale au Conseil qu'un projet de lotissement à Piron mené par Bouygues Immobilier pour le compte d'E.D.F. semble sérieux. Une vingtaine de maisons est prévue. Un architecte est venu en mairie et doit rendre rapidement un rapport. Le Conseil se montre très favorable à ce projet.

Enfouissement des réseaux : Monsieur HILARION confirme au Conseil que les travaux sont pratiquement terminés concernant la partie "électrique" mais que les travaux concernant la partie "téléphone" traînent un peu. Les travaux réalisés à ce jour donnent entièrement satisfaction.

Toilettes au Peyrat : Monsieur MIGLIORINI demande que l'on prenne une décision définitive concernant l'ouverture de ces toilettes au public. Le Conseil se montre favorable à une ouverture totale de ces toilettes en période estivale.

Bulletin municipal : Il est rappelé que les articles doivent parvenir à l'agence Eden pour le 10 octobre au plus tard.

Ecoles "Multi-sports" : Monsieur BOUSSARD signale au Conseil que cette activité a débuté. Une quinzaine d'enfants y sont inscrits.

Alarme : Monsieur BOUSSARD demande qu'il soit vérifié auprès des divers services que les coordonnées des élus de permanence soient bonnes afin d'éviter les problèmes rencontrés lors du dernier week-end. Il faut également mieux gérer les permanences lors de ces week-ends.

Conseil : Monsieur BOUSSARD revient sur l'incident survenu en début de réunion à la suite duquel Monsieur BERNARD a quitté la séance. Il demande que l'on se réunisse rapidement afin de régler ces problèmes relationnels entre élus afin que le mandat puisse se terminer dans les meilleures conditions.

La séance est levée à minuit quinze.